



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Bureau de la sécurité intérieure  
Pôle polices administratives**

Châlons-en-Champagne le

30 OCT. 2024

Affaire suivie par : Pôle Polices administratives

Tél. : 03.26.26.13.87 / 03.26.26.13.84

Courriel. : [pref-51-sia@marne.gouv.fr](mailto:pref-51-sia@marne.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

Afin de moderniser, sécuriser et simplifier l'encadrement de l'acquisition et de la détention des armes à feu sur notre territoire, le Système d'information sur les armes (SIA) est déployé progressivement. Les chasseurs y ont ainsi accès depuis le 8 février 2022 et les tireurs sportifs depuis le 27 février dernier.

Le SIA garantit l'identification et la traçabilité des armes et facilite l'ensemble des démarches liées à leur acquisition et à leur détention. **Chasseurs comme tireurs sportifs devront avoir créé un compte personnel dans le SIA avant le 31 décembre 2024 pour conserver leur droit à acquérir, détenir et vendre des armes.**

**En tant que détenteur d'armes à feu, vous avez donc l'obligation de créer un compte dans le SIA.**

Dès ce compte créé, vous accéderez à votre râtelier numérique (liste de vos armes) que vous aurez la possibilité de mettre à jour. Vous pourrez également procéder à distance à différentes démarches, en liaison avec votre préfecture.

La création d'un compte ne demande que quelques minutes et la procédure est accessible à cette adresse : <https://sia.interieur.gouv.fr/>

Si vous possédez déjà un numéro SIA, il sera nécessaire de l'inscrire lors de la création du compte.

Si vous rencontrez des difficultés, vous avez la possibilité de contacter la préfecture :

Courriel : [pref-51-sia@marne.gouv.fr](mailto:pref-51-sia@marne.gouv.fr)

Téléphone : 03.26.26.13.87 ou 03.26.26.13.84

Vous avez également la possibilité de vous faire accompagner par votre fédération départementale ainsi que par votre armurier (sur rendez-vous) qui sont également des partenaires privilégiés de cette opération.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Henri PRÉVOST